



LOUHOSSOA
—LUHUSO—

Conseil du lundi 9 décembre 2019

20190069

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean- Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

Etaient présents (11) : Isabelle ALZURI, Bernadette DUCLOS, Gilbert DUPUY, Jean-Pierre HARRIET, Pettan HAZARCA SAPPARART, Ximun LARRALDE, Bernadette MONGABURE, Marie-Claire SAINT-PIERRE, Marie-Dominique OSPITAL, Jean-Louis JAUREGUIBERRY, Irène LARRONDE,

Etaient excusés (4) : Michel OLHAGARAY, Carole IRIART-BONNECAZE, Laurent ROUX, Alain HIRIART

Secrétaire : ALZURI Isabelle

Servitude de passage Laurentzenia / Service Incendie

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du service public de défense extérieure contre l'incendie et afin d'assurer la défense incendie du quartier Laurentzenia, une réserve incendie a été implantée sur le terrain sis lotissement Laurentzenia et cadastré section A n° 879, appartenant au syndicat de copropriété du Lotissement Laurentzenia

Le propriétaire du terrain a accepté de consentir sur la parcelle susvisée une servitude de passage afin d'accéder à la bêche incendie, gratuitement.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette servitude.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE d'instituer, gratuitement, une servitude de passage afin d'accéder à la bêche incendie grevant la parcelle cadastrée section A n° 879, appartenant au syndicat de copropriété du Lotissement Laurentzenia.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération

Fait à Louhossoa, le 10 décembre 2019,
Mr HARRIET Jean-Pierre,



